



# Administrations et Collectivités Territoriales

L'Urssaf Bretagne vous accompagne dans la fiabilisation et la sécurisation de vos **D**éclarations **S**ociales **N**ominatives

## Après envoi de ma DSN (4 heures minimum après son dépôt)

Je me connecte à <https://www.net-entreprises.fr>



Je consulte le compte-rendu métier (CRM) pour vérifier la qualité de ma déclaration et la présence éventuelle d'erreurs ou de suspicions d'erreurs.

Deux bilans sont disponibles :

- le bilan de traitement de ma déclaration de cotisations
- le bilan de traitement des données nominatives.

## Je constate des anomalies dans ma déclaration

**Je corrige rapidement** ces anomalies sur la période concernée mais aussi au niveau du paramétrage de mon logiciel de paie.

J'ai besoin d'aide

- ➔ **Je contacte l'éditeur de logiciel ou mon centre de gestion** le cas échéant.
- ➔ En cas de différences persistantes et quelque soit l'origine de l'anomalie, je contacte **l'URSSAF via mon compte en ligne** [Accueil - Urssaf.fr](#).

## J'ai reçu une relance de l'Urssaf (avis amiable, mise en demeure)

Je consulte le compte-rendu métier (CRM)

- **Présence d'anomalies sur mon compte** ➔ je les corrige.
- **Absence d'anomalie** ➔ je le signale à l'Urssaf via mon compte en ligne sous DCL [Accueil - Urssaf.fr](#). J'effectue un seul signalement pour une même période. L'Urssaf m'informera de la régularisation de mon dossier.

## Je ne bénéficie pas encore du service SUIVI DSN ?

Je pense à m'abonner ➔ **MON PROFIL** ➔ **GÉRER LA LISTE DE SERVICES**

Je recevrai alors, au fil de l'eau, dans ma messagerie personnelle, une notification en cas de détection d'anomalie consécutive au dépôt de ma DSN, qu'elle porte sur les données agrégées (déclaration de cotisation) ou sur les données nominatives.



# Administrations et Collectivités Territoriales

L'Urssaf Bretagne vous accompagne dans la fiabilisation et la sécurisation de vos **D**éclarations **S**ociales **N**ominatives

## Je m'abonne au service SUIVI DSN

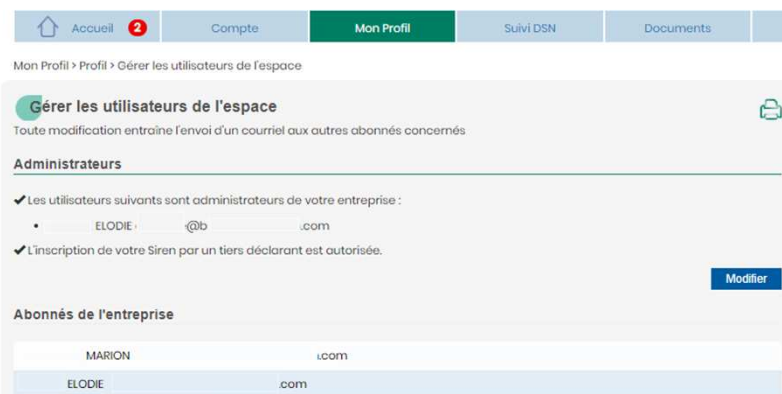


Le Suivi DSN est disponible uniquement sur [urssaf.fr](http://urssaf.fr)  
L'habilitation doit être activée dans le menu Gérer la liste des services.

Pour accéder à l'onglet Suivi DSN :

- L'abonné direct doit avoir :
  - ✓ Le profil d'administrateur avec l'habilitation « Déclaration de cotisations » ;
  - ✓ Ou le profil abonné avec les droits "Tableau de bord Suivi DSN" attribués par un administrateur.
- l'abonné tiers déclarant doit **seulement** avoir l'habilitation « Déclaration de cotisations » dans le Menu Mon profil – Gérer la liste des services pour le Siren client concerné.

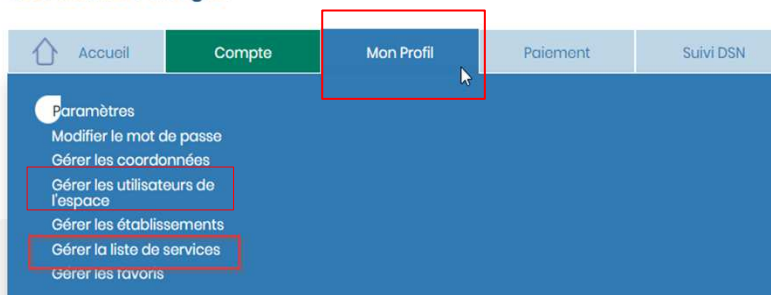
### Mes services en ligne



### Gérer la liste de services

Siret de l'établissement:  Raison sociale:

### Mes services en ligne



### Services en ligne

- Déclaration d'embauche
  - DPAE
  - DPAE service Plus
- Déclaration de cotisations
- Paiement des cotisations
- Situation des comptes
- Echanges avec mon Urssaf
- Attestations
- Notifications contentieuses
- Travailler à l'étranger
- Tableau de bord Suivi DSN

### Services de communication par courriel

- Avis de mise à disposition du BIS
- Copie du certificat de la déclaration et/ou du paiement
- Information de début de période de la déclaration et du paiement
- Avis de mise à disposition de messages dans la boîte aux lettres
- Avis de mise à disposition d'attestations
- Avis de mise à disposition de notifications contentieuses

[en savoir plus sur mes services](#)